

LIVRET DE RÉFLEXION SUR LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES ISSUES DE LA RECHERCHE

Dix ans d'expérience
partagée dans le champ
du handicap



FIRA**H**
RECHERCHE
APPLIQUÉE SUR
LE HANDICAP

APPLIED
DISABILITY
RESEARCH

CLAP 
SUR LA
RECHERCHE

Nous souhaitons remercier toutes les personnes ayant contribué à la rédaction de ce livret, et plus particulièrement les membres de notre Comité Ethique et Scientifique, de notre Conseil d'administration, ainsi que les chercheurs, acteurs de terrain et partenaires avec lesquels nous avons eu l'occasion de travailler ou d'échanger au cours de ces dix dernières années sur la question du transfert des connaissances.

Comité de rédaction : Fabienne Duboscq (Chargée du volet « Capitalisation » du Programme « Clap sur la recherche »), Philippe Chervin (FIRAH), Virginia Ozkalp-Poincloux (FIRAH), Cécile Vallée (FIRAH).

Comité de lecture : Chrystèle Botton, Bernadette Céleste, Jean-Paul Champeaux, Murielle Delporte, Diane Desprat, Eric Dugas, Pauline Le Gall-Raimbourg, Lydia Millot, Britt-Marie Martini-Willemin, Murielle Mauguin, Jean-François Quillien, Jean-François Ravaud, Yannick Ung.

FIRAH – Novembre 2022

Ce document a été réalisé dans le cadre du Programme « Clap sur la recherche », coordonné par la FIRAH, avec le soutien de la CNSA et de la Fondation Malakoff Humanis Handicap.

Toutes les informations et ressources produites sont disponibles [sur la page du Programme « Clap sur la recherche »](#).

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	4
QUELQUES POINTS DE REPERES CONCERNANT LA FIRAH	6
QU'EST-CE QUE LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES ?	10
LA RECHERCHE APPLIQUEE SUR LE HANDICAP : NOTRE APPROCHE DU TRANSFERT DES CONNAISSANCES AVEC ET POUR LES ACTEURS DE TERRAIN	13
Qu'est-ce que la recherche appliquée sur le handicap pour la FIRAH ?	13
Participation, application, diffusion : trois piliers de la recherche appliquée en faveur du transfert des connaissances	16
CONCRETEMENT, COMMENT ALLER PLUS LOIN ?	22
Les leçons apprises de nos dix années d'expérience	22
Des constats partagés	23
Six leviers, vingt et une mesures pour aller plus loin	25
CONCLUSION : AGIR COLLECTIVEMENT	28

Dans le champ du handicap, comment rapprocher le monde de la recherche et celui du terrain ? Depuis plus de dix ans, cette question a guidé nos actions et celles mises en œuvre avec nos partenaires. Avec eux, nous avons pu expérimenter et soutenir des actions concrètes permettant de mettre les résultats des recherches appliquées que nous avons soutenues au service des acteurs de terrain¹ afin d'améliorer la qualité de vie et renforcer l'autonomie et la participation sociale des personnes handicapées. La FIRAH a été créée avec la conviction que cela devait se traduire par le développement d'une recherche qui réponde aux besoins identifiés sur le terrain, qui soit participative et appliquée, et qui aboutisse à une diffusion de ses résultats en libre accès et au plus grand nombre. A la clé : une réelle appropriation des connaissances scientifiques par les acteurs de terrain grâce à une communication réalisée dans un langage et des formats adaptés. Ces exigences de diffusion et d'appropriation des connaissances sont au cœur des questions en lien avec le transfert de connaissances, mécanisme visant à faire connaître et reconnaître les résultats de recherche pour favoriser leur utilisation par les acteurs de terrain. Au même titre que la recherche appliquée, le transfert des connaissances doit être pensé et mis en œuvre de manière itérative, en favorisant les interactions et synergies entre les acteurs académiques et les acteurs de terrain.

Bien entendu, la question du transfert des connaissances est consubstantielle à la production – ou plus idéalement la co-production – de connaissances. Il s'agit d'une étape préalable et indispensable à toute démarche de transfert de connaissances, et nous ne pouvons que souhaiter que les questions liées au handicap soient plus et mieux investiguées par l'ensemble des domaines de recherche.

La mise en œuvre du Programme « Clap sur la recherche² » a permis d'approfondir la réflexion sur la question du transfert des connaissances engagée depuis notre création. Elle est nourrie par les appels à projets lancés chaque année, par une veille documentaire thématique ainsi que par les échanges menés avec d'autres organisations afin de partager nos expériences communes. Avec ce programme,

¹ Les acteurs de terrain peuvent être : les personnes handicapées, leurs familles et les organisations qui les représentent, les professionnels et organisations travaillant dans le domaine du handicap, les prestataires de service, les organismes de l'économie sociale et solidaire, les autres organisations intervenant en milieu ordinaire et devant prendre en compte dans leurs activités les personnes handicapées (par exemple les architectes, les enseignants, les entreprises...), les décideurs politiques au niveau local, national et international.

² Plus d'informations sur le Programme Clap sur la recherche : <https://www.firah.org/fr/clap-sur-la-recherche.html>

l'occasion nous est offerte de formaliser et structurer les leçons apprises au cours de nos dix années d'existence.

L'ambition de ce document de réflexion n'est en aucun cas de définir avec précision la route à suivre. Elle est de partager nos constats, de proposer des orientations et de fédérer autour de la question du transfert des connaissances vers et avec les acteurs de terrain. Notre travail et notre parcours tiennent une place centrale dans ce document, car il nous semblait important de traduire nos questionnements en s'appuyant sur notre expérience. Cette expérience n'est pas solitaire, car depuis dix ans, notre démarche a toujours été de travailler avec de nombreux partenaires. Ce texte est donc naturellement le fruit de l'ensemble de nos collaborations.

Enfin, il est à noter que si l'expérience de la FIRAH est centrée sur la thématique du handicap, il semble essentiel que les avancées que nous souhaitons promouvoir dans le domaine du transfert des connaissances puissent s'enrichir et nourrir – à plus long terme – d'autres secteurs, et en particulier ceux concernés par l'intervention sociale et l'accompagnement d'autres populations (personnes en perte d'autonomie, en situation de précarité ou d'exclusion sociale, ...).

QUELQUES POINTS DE REPERES CONCERNANT LA FIRAH

Créée en 2009 et reconnue d'utilité publique en 2011, la Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH) entend combler un vide entre le monde de la recherche et celui du terrain dans le champ du handicap.

Elle œuvre au développement d'une recherche qui réponde aux besoins identifiés sur le terrain, elle soutient des recherches appliquées collaboratives et innovantes, et veille à une diffusion des résultats dans des formats et un langage adapté, permettant une réelle appropriation des connaissances produites par les acteurs de terrain.

Le contexte de création de la FIRAH

La FIRAH a été créée en 2009 et plusieurs rapports réalisés dans le contexte français pointaient à cette époque la nécessité de produire des connaissances pour accompagner les problématiques émergentes dans l'accompagnement des personnes handicapées, en particulier celui de l'Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap (ONFRIH) publié en 2011³ : « *La préconisation d'ensemble est claire : il faut élever le handicap au rang de champ scientifique d'intérêt majeur et proportionner les moyens de la recherche à l'ampleur des enjeux de société* »

L'un des quatre objectifs pour réaliser ce défi est le suivant : « *De par la nature même du handicap : il convient d'une part de transposer les expériences des personnes handicapées, de leurs familles, des professionnels concernés en questions pour la recherche, d'autre part de traduire les connaissances produites par la recherche en réponses aux besoins de toutes ces personnes. Ceci passe par un rapprochement entre la communauté scientifique et la société sur ce sujet.* »

Dès sa création, les activités de la FIRAH, s'inscrivent au cœur du changement de paradigme qui s'est opéré ces dernières décennies au niveau international dans le champ du handicap, passant d'un modèle purement médical et personnel, à une approche intégrant les facteurs sociaux et environnementaux.

³ <http://www.defiscience.fr/wp-content/uploads/2016/04/Rapport-ONFRIH.pdf>

D'ailleurs, dans le modèle québécois appelé Processus de Production du Handicap⁴ (PPH), le handicap est désormais le résultat d'une interaction entre les caractéristiques individuelles et l'environnement. Ce changement de paradigme est aussi porté par la Classification Internationale du Fonctionnement du handicap et de la Santé⁵ (CIF), instrument de description du handicap adopté par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2001, qui introduit également la notion de restriction de la participation sociale.

Enfin, en accord avec ce changement de paradigme, la FIRAH s'est donc naturellement toujours attachée à inscrire ses activités et ses travaux dans le cadre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées⁶ (CDPH), adoptée en 2006 par les Nations-Unies. Portant une dynamique d'accès aux droits des personnes handicapées, la CDPH entérine une nouvelle vision du handicap centrée non plus uniquement autour de la personne, mais également autour de son environnement, qui devient alors porteur d'un véritablement enjeu de changement, faisant ainsi émerger de nouvelles questions relatives à l'accompagnement.

« Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. »

Extrait de l'Article 1, Objet – Convention relative aux droits des personnes handicapées

Une fondation qui rassemble

La FIRAH puise la richesse des savoirs et de l'expérience :

- du secteur du handicap,
- du monde de la recherche,
- des acteurs de l'économie notamment sociale et solidaire.

⁴ Plus d'informations sur le Processus de Production du Handicap (PPH) : <https://ripqh.gc.ca/modele-mdh-pqh/le-modele/>

⁵ Plus d'informations sur la Classification Internationale du Fonctionnement (CIF) : <https://www.ehesp.fr/international/partenariats-et-reseaux/centre-collaborateur-oms/classification-internationale-du-fonctionnement/>

⁶ Plus d'informations sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées : <https://www.firah.org/la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees.html>

Champs d'actions

Les activités de la FIRAH concernent toutes les formes de handicap (physique, sensoriel, intellectuel ou psychique...), quel que soit l'âge, le genre et la causes des limitations de capacité. Nous travaillons sur l'ensemble des situations de handicap rencontrées par les personnes dans tous les secteurs : éducation, emploi, accès à la santé, culture, sport, loisirs, habitat... avec l'objectif de produire des connaissances favorisant leur autonomie et leur participation sociale en améliorant les modes d'accompagnement, les aides techniques, l'accessibilité de l'environnement... La FIRAH n'intervient pas dans la recherche médicale liée aux mécanismes des maladies.

La dimension internationale de la FIRAH lui permet de soutenir aussi des projets de recherche réalisés dans plusieurs pays. Ce positionnement est de nature à développer la coopération internationale en ayant systématiquement une dimension française en son sein pour que les résultats des recherches soient toujours en lien avec les contextes et les réalités de notre pays. Au-delà de cette possible coopération, elle permet de constater des pratiques nouvelles réalisées dans d'autres contextes permettant ainsi des échanges et comparaisons de savoirs et de pratiques.

L'accompagnement des personnes : un sujet au cœur de notre champ d'action

L'accompagnement des personnes est décrit comme une intervention complexe au sens du *Medical Research Council* : « La complexité d'une intervention réside dans le nombre de composantes qui agissent à la fois de manière indépendante et interdépendante, le nombre et la difficulté des comportements requis par ceux qui fournissent et reçoivent l'intervention, le nombre et la variabilité des résultats, le nombre de groupes et de niveaux organisationnels cibles par l'intervention, le degré de flexibilité ou d'adaptabilité de l'intervention ».

La recherche en intervention sociale se doit de prendre en compte cette complexité dans un cadre associant une pluridisciplinarité académique et une prise en compte des savoirs issus de l'expérience des personnes handicapées et de leurs familles ainsi que des professionnels qui les accompagnent.

Cette notion d'accompagnement est pour nous transversale, elle concerne les services spécialisés et ceux de droit commun ainsi que les différents secteurs de la participation sociale : l'éducation, l'emploi, la santé, le sport, les loisirs... Elle nous invite à en finir avec la notion de « la prise en charge » pour définir l'accompagnement comme un processus d'intervention sociale où le sujet doit avant tout

être l'acteur de son propre changement. Elle s'éloigne des logiques de protection et de substitution pour se tourner vers l'appui à la décision et l'autodétermination. Dans cette idée, l'accompagnement, tel que nous l'entendons, englobe l'organisation d'un environnement favorable à la participation sociale des personnes handicapées.

QU'EST-CE QUE LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES ?

« Le transfert des connaissances correspond à l'ensemble des efforts consentis pour contribuer à faire connaître et reconnaître les activités et les résultats de recherche en vue de leur utilisation par les milieux de pratique, les décideurs politiques et le grand public »

Définition du Fonds de recherche québécois – Société et culture

La recherche sur le handicap représente une source précieuse pour l'enrichissement et l'évolution des pratiques à différentes échelles. Cependant, les connaissances issues de la recherche ne doivent pas seulement exister, être disponibles, pour produire des effets. Elles doivent également être connues et accessibles aux personnes susceptibles de les utiliser, c'est là qu'intervient le transfert des connaissances.

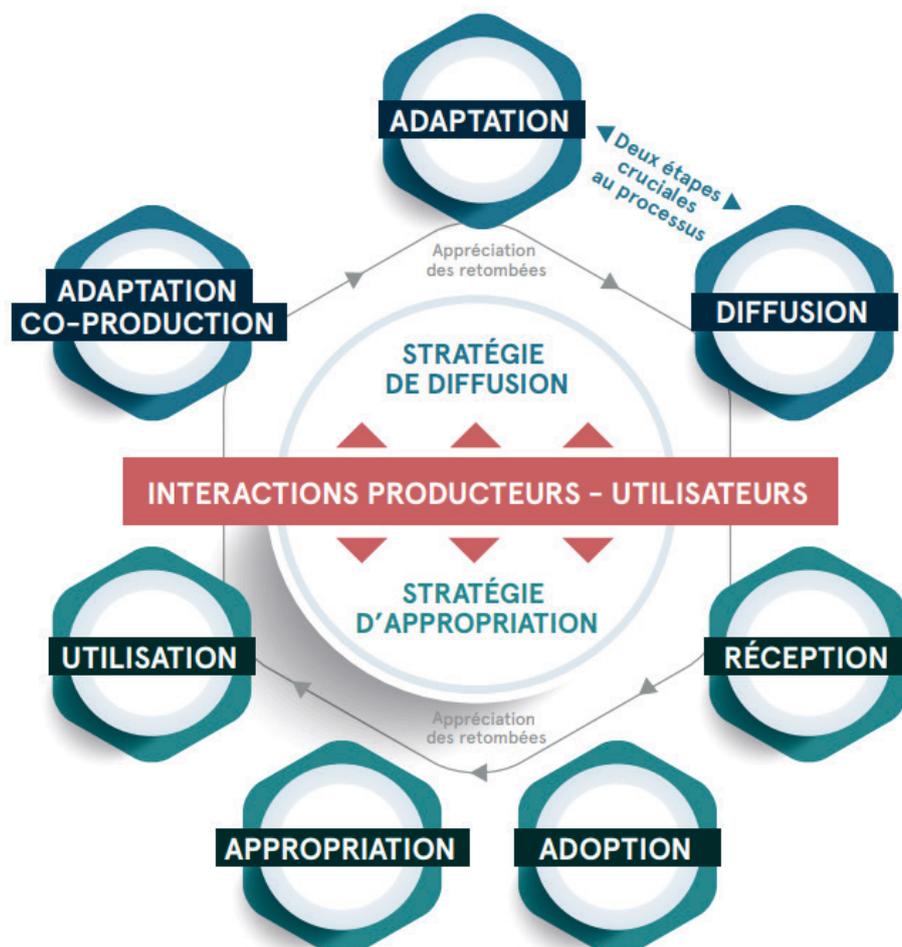
L'équipe RENARD, équipe canadienne de recherche sur le transfert des connaissances, a très précisément explicité l'ensemble des modèles et stratégies qu'il est possible d'activer dans le cadre d'une démarche de transfert des connaissances. Ils ont produit de nombreuses ressources très riches et particulièrement utiles pour s'informer et se former sur ces questions. Le MOOC « Introduction au transfert des connaissances »⁷, réalisé en partenariat avec l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), accessible gratuitement et en ligne, permet de se familiariser avec les concepts de base et avec les mécanismes les plus efficaces pour favoriser l'utilisation des connaissances et présente également plusieurs activités et outils de transfert.

L'Institut national de santé publique du Québec a développé un modèle illustrant la démarche de transfert des connaissances et comprenant sept étapes principales :

- Les connaissances sont produites ou co-produites (recherche participative) ;

⁷ Accéder au MOOC : <https://catalogue.edulib.org/fr/cours/umontreal-renard101/>

- Elles doivent être adaptées au public auquel elles s'adressent ;
- Leur diffusion permet ensuite de toucher les publics à qui elles s'adressent, à travers différents formats et canaux de communication en fonction de la nature des connaissances à transférer et du public ciblé ;
- La réception correspond à l'étape à laquelle le public ciblé prend connaissance des résultats de recherche transférés ;
- Une autre question se pose ensuite : est-ce que les utilisateurs sont en accord avec les connaissances véhiculées ? En d'autres termes, est-ce que ces connaissances sont « adoptées » ? L'adoption des connaissances peut intervenir au niveau individuel ou au niveau collectif (association professionnelle, organisation) et dépend de nombreux facteurs ;
- Ensuite, l'appropriation correspond à l'intégration des nouvelles connaissances transmises dans le bagage de connaissances et expertises des utilisateurs. Il faut ensuite identifier quelles actions doivent être mises en place pour les appliquer ;
- A l'issue de ce processus, les connaissances peuvent être utilisées.



Les étapes du processus de transfert des connaissances – Modèle de l'Institut en santé publique du Québec présenté par l'équipe RENARD dans le MOOC « Introduction au transfert des connaissances »

Ce schéma illustre les différentes étapes du transfert des connaissances, en mettant notamment en lumière les deux étapes cruciales que sont « l'adaptation » et la « diffusion ». Ces deux étapes sont indispensables car elles sont nécessaires à la mise en accessibilité des résultats de recherche, tant sur le fond que sur la forme. Ce qu'il est important de préciser ici, c'est que plus le processus de transfert des connaissances est accompagné et soutenu à chacune de ses étapes, plus fortes sont les chances que les résultats de recherche soient utilisés par les acteurs de terrain.

De plus, et concernant le transfert des connaissances d'une manière générale, quelques points particuliers ont retenu notre attention :

- Le transfert des connaissances n'est pas un processus linéaire ou unidirectionnel, de nombreux aller-retours sont possibles dans sa mise en œuvre ;
- Les approches interactives de transfert des connaissances basées sur les échanges et la collaboration entre chercheurs et acteurs de terrain sont les plus favorables pour que les résultats de recherche soient utilisés sur le terrain ;
- L'applicabilité des résultats de recherche, c'est-à-dire leur capacité à être appliqués dans un contexte donné, est un élément indispensable à leur utilisation par les acteurs de terrain.

Le transfert des connaissances est donc un enjeu crucial qui se place au cœur des projets de recherche appliquée sur le handicap.



Avant de transférer des résultats de recherche, il faut s'assurer que ces résultats sont valables, sont valides, et sont applicables dans le contexte où on veut les mettre en pratique. Et pour arriver à faire ça, il faut bien connaître les caractéristiques du contexte dans lequel on veut appliquer des résultats de recherche.

Christian Dagenais, chercheur principal de l'équipe RENARD – Extrait de l'épisode 1⁸ du podcast « Handicap, au défi du transfert des connaissances ».

⁸ Accéder au podcast : <https://www.firah.org/podcast-handicap-au-defi-du-transfert-de-connaissances.html>

LA RECHERCHE APPLIQUEE SUR LE HANDICAP : NOTRE APPROCHE DU TRANSFERT DES CONNAISSANCES AVEC ET POUR LES ACTEURS DE TERRAIN

Qu'est-ce que la recherche appliquée sur le handicap pour la FIRAH ?

La recherche appliquée obéit aux règles habituelles de toute recherche scientifique (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation...). Elle a pour but d'apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par les personnes handicapées et leurs familles. La FIRAH souhaite que cette recherche soit le fruit d'une collaboration réelle, tout au long du processus de recherche, entre les acteurs de terrain et les chercheurs. La recherche appliquée est ainsi pleinement ancrée au croisement des savoirs académiques, des savoirs professionnels et des savoirs expérientiels.



La recherche appliquée, c'est une recherche qui combine deux choses importantes pour moi. Une pertinence scientifique d'abord, mais surtout, on met l'accent sur la pertinence sociale. De manière générale, dans des projets de recherche, quand on regarde ce qui est intéressant et les besoins de recherche, on s'intéresse surtout aux besoins de connaissances tels qu'ils sont documentés dans la littérature scientifique, qui peuvent ou non répondre à des besoins qui sont concrets dans les milieux. Nous, notre première source d'inspiration pour les projets que l'on mène, ce sont des besoins qui émanent des acteurs de terrain.

Emilie Robert, CRISPESH, extrait de l'épisode 2⁹ du podcast « Handicap : au défi du transfert de connaissances ».

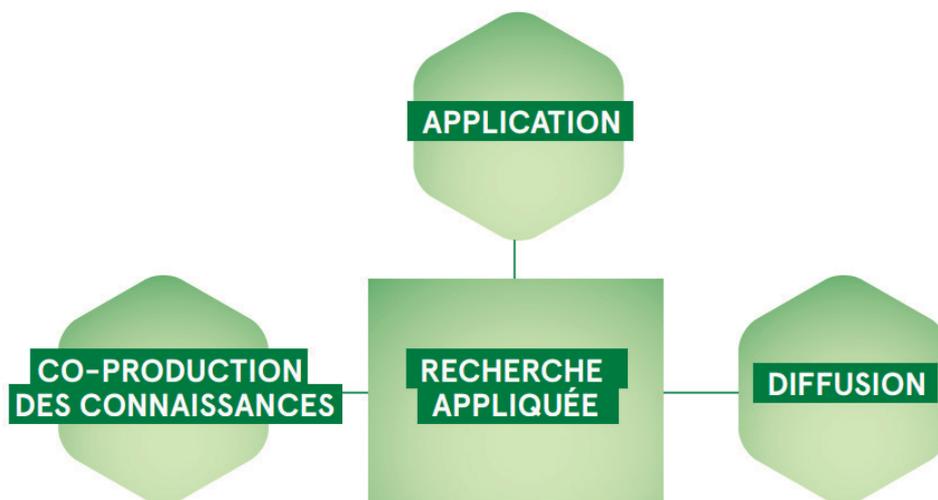
Les résultats de la recherche appliquée sont, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux scientifiques, en particulier via les articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture ainsi que par des interventions dans des conférences scientifiques. C'est ce que nous appelons la valorisation scientifique.

⁹ Accéder au podcast : <https://www.firah.org/podcast-handicap-au-defi-du-transfert-de-connaissances.html>

De plus, les connaissances produites par les projets de recherche que nous soutenons font l'objet d'une diffusion auprès des acteurs de terrain. Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s'appliquent réellement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle doit se faire dans des langages et dans des formats adaptés aux publics visés, par le biais d'outils que nous appelons les supports d'application¹⁰. C'est ce que nous appelons le transfert des connaissances.

En d'autres termes, et pour que le transfert des connaissances soit effectif, il nous a semblé primordial que la recherche repose sur 3 principaux piliers, c'est-à-dire qu'elle soit participative, appliquée et diffusée :

- Participative, pour une co-production des connaissances ayant pour point de départ la construction de questions de recherche au plus près des problématiques de terrain ;
- Appliquée, pour des résultats accessibles et adaptés aux acteurs à qui ils sont destinés ;
- Diffusée, pour que les acteurs de terrain en aient connaissance et puissent se les approprier.



Les trois principaux piliers de la recherche appliquée

¹⁰ **Les supports d'application** représentent la mise en forme des résultats et des connaissances produites par la recherche appliquée en produits, services et contenus répondant aux attentes et besoins des personnes handicapées. Ces supports d'application seront adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain et utile pour améliorer leur pratique. Le format de ce support d'application pourra être : des outils de formation, écrits adaptés, vidéos, outils opérationnels... Voir le guide méthodologique de la FIRAH pour la réalisation des supports d'application : <https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html>

Portés par ces dynamiques, les réflexions menées sur notre vision de la recherche appliquée sur le handicap se sont donc concentrées principalement sur ces dimensions, qui nous ont semblé devoir être précisées et affinées, notamment dans le cadre de nos Appels à projets. Ce travail, ainsi que nos dix ans d'expérience, nous ont amené à systématiser certains mécanismes permettant de favoriser les dynamiques de transfert des connaissances avec et vers les acteurs de terrain.

Participation, application, diffusion : trois piliers de la recherche appliquée en faveur du transfert des connaissances



On a souvent tendance à parler en termes de production tangible, c'est une bonne façon de faire du transfert de connaissances. Mais ce n'est pas la seule : le réseautage, le maillage, la participation au projet de recherche, c'est aussi un excellent outil, une excellente stratégie de transfert de connaissances, voire la meilleure.

Emilie Robert, CRISPESH, extrait de l'épisode 4¹¹ du podcast « Handicap : au défi du transfert de connaissances »

La recherche participative (co-production des connaissances), vivier d'échanges entre production de connaissances et expériences de terrain

Les recherches soutenues par la FIRAH sont issues d'un partenariat entre acteurs académiques et acteurs de terrain. Cette dimension est très importante lorsque l'on envisage le transfert des connaissances dans sa globalité, car elle fait émerger dès la mise en place de la recherche, une compréhension commune des enjeux et du contexte dans lequel le transfert va s'inscrire. Cette co-production est d'autant plus importante dès lors que les connaissances produites sont à destination de milieux de pratique, c'est-à-dire d'acteurs de terrain ayant développé au fil de leur activité (qu'elle soit professionnelle ou non) un savoir, un savoir-faire, un savoir-être et une expertise très fine dans leur domaine d'intervention.

La recherche participative – mobilisant dès son montage, mais aussi dans son pilotage et sa mise en œuvre, des acteurs de terrain impliqués dans les problématiques étudiées et futurs bénéficiaires des connaissances produites – permet déjà d'amorcer le transfert des connaissances. En ce sens, ce mécanisme peut être rapproché de la notion d'Application des Connaissances Intégrée (ACI).

L'application des connaissances intégrée (ACI) consiste à engager et à intégrer ceux qui devront agir sur les résultats, les utilisateurs des connaissances, dans le processus de recherche. L'ACI exige que les

¹¹ Accéder au podcast : <https://www.firah.org/podcast-handicap-au-defi-du-transfert-de-connaissances.html>

chercheurs et les utilisateurs des connaissances forment des partenariats et s'engagent dans un processus de collaboration se fixant comme impératifs la coproduction, l'échange et la mise en pratique des connaissances¹².

Les supports d'application (adaptation) : socle du transfert des connaissances

Le cadre des appels à projets de recherche que nous ouvrons chaque année a la particularité de solliciter d'autres livrables (complémentaires à ceux de la valorisation scientifique) que nous appelons les supports d'application.

Ces livrables peuvent être des applications, des jeux sérieux, des guides pratiques, des livres blancs, des vidéos, des boîtes à outils, des livrets de recommandations, et s'adressent aux acteurs de terrain dans un format et langage adaptés. La réalisation de supports d'applications est une demande systématique et contractuelle dans le cadre de l'ensemble de nos appels à projets. Il est demandé aux candidats de proposer des supports d'application dès la lettre d'intention afin qu'ils puissent se projeter dans leur réalisation au début du projet.

En dehors de ces appels à projets, nous avons mis en place un programme intitulé « Clap sur la recherche »¹³ dans lequel nous travaillons avec des projets de recherche finalisés (non soutenus par la FIRAH) qui ont produit des connaissances utiles aux acteurs de terrain et pour lesquels nous mettons à disposition des moyens afin de réaliser des supports d'application en utilisant notamment des moyens audio-visuels.

¹² Extrait du Guide sur la collaboration entre les chercheurs et les utilisateurs des connaissances dans la recherche en santé, Institut de recherche en santé du Canada : https://cihr-irsc.gc.ca/f/documents/Guide_sur_la_collaboration_dans_la_recherche_en_sante.pdf

¹³ Le programme Clap et soutenu par la CNSA et la Fondation Malakoff Humanis Handicap. Plus d'informations : <https://www.firah.org/fr/clap-sur-la-recherche.html>

Deux situations à distinguer pour la production de supports d'application

1^{ère} situation : les supports d'application sont planifiés dès le début de la recherche

Les supports d'application sont un des objectifs initiaux de la recherche menée en collaboration entre chercheurs et acteurs de terrain. Dans cette situation, ils s'engagent dans la construction d'un partenariat dès le démarrage de la recherche, à toutes les étapes de la recherche (définition de la problématique, méthodologie, analyses des données recueillies, élaboration des résultats), incluant la réalisation des supports d'application. Les supports d'application sont planifiés dès le début de la recherche ; la forme et le sujet sont discutés. Le contenu s'adapte tout au long du projet, au gré des résultats de recherche intermédiaires. Ainsi, les supports d'application se précisent, s'affinent et se construisent au fil du projet.

2^{ème} situation : les supports d'application sont planifiés à partir de résultats de recherche existants

Les supports d'application sont pensés à partir de recherches déjà réalisées ; les résultats sont perçus comme utiles et applicables concrètement sur le terrain. C'est uniquement à ce moment-là que l'idée de réaliser des supports d'application prend forme.

Extrait du « Guide pour la réalisation de supports d'application »¹⁴

Les connaissances théoriques produites dans le cadre des recherches que nous soutenons ou que nous accompagnons dans le Programme « Clap sur la recherche » aboutissent donc systématiquement à la production d'un outil. Or, nous l'avons mentionné, le transfert des connaissances obéit à des mécanismes complexes, multifactoriels en impliquant de nombreux acteurs. Il s'agit d'une activité à part entière qui ne peut se résumer uniquement en la production d'un support d'application.

¹⁴ Accéder au guide : https://www.firah.org/upload/activites-et-publications/guides-methodologiques/guide_ok.pdf

Dès lors, pourquoi avoir fait le choix du support d'application comme socle du transfert des connaissances ?

Les chercheurs, à l'issue d'un travail de recherche, sont majoritairement impliqués dans la valorisation scientifique de leurs travaux, qui passe le plus souvent par la publication d'un ou de plusieurs articles scientifiques (articles répondant à une structuration formalisée qui est connue et pratiquée par les chercheurs). Cette organisation permet une communication des résultats scientifiques organisée dans un langage et des formats adaptés essentiellement pour un public scientifique. Compte tenu du champ de recherche dans lequel nous évoluons, il nous semblait indispensable que la mise à disposition des résultats de recherche soit aussi systématiquement adaptée aux acteurs de terrain. De plus, en tant qu'organisation reconnue d'utilité publique, mais aussi en lien avec l'esprit de la FIRAH, nous souhaitons que les connaissances produites soient disponibles pour tous les acteurs de terrain, au-delà des acteurs de terrain impliqués dans la recherche, gratuitement et en ligne. Il était donc nécessaire de trouver un cadre dans lequel permettre ce transfert de connaissances.

Penser et organiser la diffusion à destination des acteurs de terrain

Comme nous l'avons annoncé précédemment, il ne suffit pas que les connaissances produites dans le cadre de la recherche existent pour qu'elles soient utilisées par les acteurs de terrain. Il faut également qu'elles soient connues, reconnues et partagées. Contrairement à la diffusion scientifique qui est très organisée, il n'existe à notre connaissance guère de plateformes ou bases de données regroupant et permettant la diffusion de ressources produites par la recherche et à destination spécifiquement des acteurs de terrain. Plus encore, nous avons constaté au fil des années que les productions réalisées dans le cadre des recherches (rapports de recherches, synthèses, supports d'application ou autres livrables) ne sont parfois même pas disponibles sur les sites internet des partenaires impliqués dans la recherche. Cette tendance tend à s'inverser aujourd'hui avec une meilleure visibilité des connaissances produites et des livrables réalisés, mais elle demeure encore insuffisante.

C'est en ce sens que la FIRAH apporte également une attention toute particulière à la diffusion des supports d'application produits dans le cadre des recherches qu'elle soutient, à travers notamment la mise en place d'espaces multimédia. Ces derniers sont des pages web regroupant l'ensemble des ressources produites dans le cadre de la recherche et pouvant aussi regrouper des ressources complémentaires permettant d'apporter un éclairage sur le projet de recherche dans son ensemble (vidéos de présentation de la recherche lors d'un colloque par exemple) ou sur la thématique (revue de littérature).

Ces espaces multimédias servent ensuite de socle pour une diffusion des résultats de la recherche en dehors des cercles ayant pris part à sa mise en œuvre. Des campagnes de diffusion sont organisées en utilisant différents canaux, donnant ainsi accès aux résultats à des publics plus ou moins larges :

- Réseaux sociaux,
- Campagne auprès des abonnés à la newsletter de la FIRAH,
- Diffusion dans le réseau de la FIRAH,
- Diffusion auprès de réseaux regroupant des acteurs de terrain susceptibles d'utiliser les résultats.

Nous avons également fait le choix, concernant la structuration de ces espaces multimédias, de présenter les supports d'application en premier. Ces ressources à destination plus particulièrement des acteurs de terrain sont ainsi présentées comme faisant tout autant partie de la recherche que les ressources plus scientifiques. Ces dernières sont également présentes, bien entendu, car elles sont utiles aux personnes intéressées pour approfondir certaines thématiques, mais aussi car il est important de visibiliser le contexte de création des supports d'application en conservant leur connexion au travail de recherche.

L'objectif de ces espaces multimédias, au-delà de faciliter la diffusion des ressources produites dans le cadre du projet, est aussi d'ouvrir des portes sur la recherche, de la rendre plus accessible, plus abordable, et d'ancrer son utilité pour les acteurs de terrain.

Enfin, la question du libre accès est centrale dans les problématiques de diffusion des résultats de recherche. La FIRAH l'impose pour les recherches qu'elle soutient, car toutes les connaissances devraient pouvoir être disponibles à ceux qui souhaitent les utiliser. Cette dimension, nécessaire au transfert des connaissances, va également dans le sens de la science ouverte, ou *open science*, visant l'accès de toutes et tous à l'ensemble de connaissances scientifiques produites.

La science ouverte, ou *open science*, est un mouvement dont l'objectif est de rendre universellement accessibles les résultats de la recherche scientifique (publications et données de recherche, notamment). Concrètement, il s'agit de sortir ces connaissances des revues et des bases de données payantes ou fermées, pour les diffuser à tous – chercheurs, entreprises et citoyens – sans entrave, sans délai et gratuitement. En permettant **un accès sans entrave aux résultats de la recherche scientifique**, la science ouverte a pour ambition de :

- démocratiser l'accès aux savoirs
- augmenter l'efficacité de la recherche, en permettant que les données soient faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables (principes FAIR)
- améliorer la qualité des recherches au travers d'une science plus cumulative, plus fortement étayée par des données et plus transparente

Ainsi, la science ouverte favorise les avancées scientifiques, l'innovation et les progrès, mais aussi la confiance des citoyens dans la science. Elle constitue un progrès scientifique et un progrès de société.

Source : site internet de l'INSERM¹⁵



La FIRAH s'est construite depuis toujours dans l'idée de favoriser la mise à disposition des résultats de recherche dans un format qui permette une meilleure appropriation de ceux-ci par les acteurs de terrain. Bien que le transfert des connaissances réponde à des mécanismes rigoureux adaptés à chaque contexte d'utilisation des résultats d'une recherche, à travers une réelle applicabilité donc, il nous a semblé indispensable de systématiser certains mécanismes dans le cadre des recherches que nous soutenons, que ce soit dans le cadre des Appels à projets ou du Programme « Clap sur la recherche ».

Ces mécanismes, allant de la participation des acteurs de terrain au processus de recherche (co-production) jusqu'à la diffusion des résultats, en passant par la production de supports d'application (adaptation) destinés aux acteurs de terrain, permettent à leur échelle d'amorcer et de développer les dynamiques de transfert des connaissances. En effet, ils s'inscrivent pleinement parmi les étapes-clés du processus de transfert des connaissances tel qu'il a été théorisé à travers le modèle de l'Institut en santé publique du Québec.

¹⁵ Plus d'informations sur la science ouverte : <https://www.inserm.fr/nos-recherches/science-ouverte/>

CONCRETEMENT, COMMENT ALLER PLUS LOIN ?

Les leçons apprises de nos dix années d'expérience

Le premier constat auquel nous avons fait face ces dernières années concernait principalement la question des supports d'application, c'est-à-dire des outils produits dans le cadre des recherches appliquées que nous soutenons. Beaucoup d'interrogations quant à leur contenu ou leur construction nous ont été rapportées par les porteurs de projet avec lesquels nous travaillions. Afin d'apporter des réponses à ces questionnements et d'accompagner au mieux les équipes de recherche impliquées dans la réalisation des supports d'application, nous avons produit en 2017 le guide « Valoriser les résultats de recherche après des acteurs de terrain – Guide pour la réalisation des supports d'application¹⁶ ».

Aujourd'hui, bien que le travail que nous avons mené sur la création des supports d'application ait été une bonne porte d'entrée pour passer à l'action dans une démarche pragmatique, nous savons aussi que cette démarche a soulevé des interrogations car elle a mis en lumière l'importance de passer de la mise à disposition de ces supports d'application à une appropriation des connaissances qu'ils contiennent. En tant qu'organisation soutenant la recherche, nous sommes convaincus qu'il est indispensable d'apporter des moyens, tant financiers qu'humains, à toutes les phases de transfert des connaissances correspondant aux stratégies d'appropriation.



Le changement des pratiques, il ne vient pas comme ça du jour au lendemain. Il va s'inscrire dans le temps. Et c'est important aussi d'accompagner les acteurs de terrain. [...] Et encore une fois, c'est toujours dans un objectif d'interaction. Parce qu'il n'y a aucun outil qui va être parfait, qui va s'adapter à l'ensemble des situations de terrain. Donc c'est aussi intéressant de pouvoir travailler avec les professionnels et qu'ils puissent nous renvoyer que dans telle situation, il y a telle chose qui ne fonctionne pas. [...] C'est vraiment un processus volontaire pour accompagner les gens, ce qu'ils font, comment ils s'en servent.

Muriel Delporte, CREA Hauts de France – Université de Lille, Extrait de l'épisode 5 du podcast « Handicap : au défi du transfert de connaissances »¹⁷

¹⁶ Accéder au guide : https://www.firah.org/upload/activites-et-publications/guides-methodologiques/guide_ok.pdf

¹⁷ Accéder au podcast : <https://www.firah.org/podcast-handicap-au-defi-du-transfert-de-connaissances.html>

Les acteurs de terrain qui ont eux-mêmes participé à la recherche s'approprient ces connaissances dans le cadre de leur collaboration avec les chercheurs et leur participation à l'élaboration des supports d'application. Ce sont eux, avec les chercheurs, qui sont les plus en mesure de développer d'autres actions permettant à d'autres acteurs de terrain, qui n'ont pas participé à la recherche, de s'approprier plus facilement les connaissances au-delà de la consultation de l'espace multimédia. Ce dernier, s'il n'est pas suffisant, reste selon nous utile et indispensable. Effectivement, il peut être utile pour un public expert ou formateur, il peut être aussi un point d'entrée pour découvrir une thématique ; en cela il est important que cet espace mette en avant les organisations ayant participé à la recherche et pouvant faciliter un processus d'appropriation des connaissances.

Nous nous sommes donc aperçus au fil des années qu'il est nécessaire d'aller plus loin et avancer vers l'appropriation des connaissances produites. Les initiatives prises dépendent des objectifs et ressources des organisations impliquées dans la réalisation des recherches, et nous avons pu repérer certaines initiatives prometteuses quand le contenu des supports d'application est repris, par exemple, dans le cadre de réseaux, ou via des plateformes numériques d'échange de pratiques... La formation semble également être un levier efficace dans l'appropriation des connaissances par les acteurs de terrain, que celles-ci intègrent directement les connaissances issues de la recherche ou qu'elles interviennent en renforcement des supports d'application produits.

Des constats partagés

Au-delà de ces questions, nous avons aussi fait le constat de plusieurs problématiques concernant le transfert des connaissances de manière générale. Ces problématiques sont issues d'entretiens menés auprès de chercheurs et d'acteurs de terrains avec qui nous avons eu l'occasion d'échanger dans le cadre de la mise en œuvre du Programme « Clap sur la recherche » :

- L'implication des acteurs de terrain dans les projets de recherche n'est pas une pratique courante, ni un critère systématique des organisations produisant des appels à projets de recherche. La participation de non-scientifiques à la production de connaissances n'est pas nouvelle, pour autant le nombre de recherches participatives incluant des personnes handicapées progresse lentement. Le cas échéant, les associations d'usagers ou de familles sont peu à la manœuvre pour impulser des recherches.
- Les formations initiales des métiers du secteur du handicap font peu référence à la recherche. Par la suite, ces professionnels sont difficiles à mobiliser dans des recherches participatives.

- Les acteurs de terrain n'ont pas l'habitude de s'informer/se former via les résultats de la recherche. Ils utilisent peu (voire pas du tout) la recherche pour questionner leurs pratiques, répondre à leurs problématiques... La recherche pouvant parfois être perçue comme étant déconnectée du terrain.
- Cependant, les acteurs de terrain perçoivent mieux l'intérêt de la recherche lorsqu'ils en sont partie-prenante. Ils trouvent également un intérêt dans les outils directement utilisables dans leurs pratiques et adaptés à leurs besoins.
- Il existe peu de moyens et outils pour favoriser le transfert des connaissances issues de la recherche auprès des acteurs de terrain.
- L'évaluation de l'impact des recherches sur les personnes concernées par la thématique étudiée dans la recherche est difficile à mettre en œuvre, elle nécessite un long travail et nécessite d'être anticipée dès le début de la recherche. Or c'est un élément utile pour faire évoluer le transfert des connaissances.
- La valorisation et le transfert des résultats de recherche concernant l'accompagnement des personnes handicapées, en situation de perte d'autonomie ou d'exclusion sociale (décrites comme une intervention multi factorielles et contextuelles) sont complexes quand ils ne visent pas une innovation technologique comme la création d'un outil numérique. Transmettre les résultats de recherche sur des postures d'accompagnement est délicat à évaluer et nécessite un processus interactif, réflexif et itératif : l'éventuelle appropriation ne se fait pas en une fois, cela demande de nombreux allers-retours.
- Le transfert des résultats de la recherche en France reste très centré sur les publications scientifiques et essentiellement orienté vers le monde scientifique. Le transfert des connaissances à travers des supports d'application ou d'autres dynamiques pour impulser n'est pas souvent réalisé par les équipes de recherche. D'ailleurs, ce travail de transfert vers les acteurs de terrain est insuffisamment valorisé dans la carrière d'un chercheur.
- Les équipes de recherche sont soutenues à travers le financement de la recherche proprement dite mais rarement pour engager un travail de transfert des connaissances à partir des résultats produits dans le but de générer des retombées concrètes et positives pour les acteurs de terrain, et en particulier les personnes handicapées.

Six leviers, vingt et une mesures pour aller plus loin

Grâce à sa proximité et ses rencontres avec d'autres organisations du domaine des personnes en perte d'autonomie et plus largement de l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion sociale, la FIRAH a recherché des leviers pertinents pour favoriser le transfert des connaissances.

Chaque levier est décliné en mesures concrètes, réalistes et réalisables pour inverser la tendance. Ils s'adressent à tout un ensemble d'acteurs et d'organisations qui ont chacun et chacune leur rôle à jouer pour le développement d'un écosystème plus propice au transfert des connaissances : les acteurs institutionnels, les organismes de soutien, les acteurs académiques, les universités, les acteurs de terrain, les associations, ...

Ces mesures et leviers ne sont pas exhaustifs et ont uniquement pour ambition de proposer un socle d'échanges et un vivier d'idées à travailler collectivement. Ils concernent principalement la recherche participative et appliquée, car nous demeurons convaincus qu'elle représente un point d'entrée favorable au transfert des connaissances.

LEVIER 1 : LIER

Mesure 1 : Sensibiliser les acteurs de terrain à l'utilisation des connaissances issues de la recherche afin de répondre aux problématiques liées à leurs pratiques.

Mesure 2 : Encourager la participation à des communautés mixtes de recherche pour favoriser les synergies entre les équipes de recherche et les acteurs de terrain pour le transfert des connaissances.

Mesure 3 : Encourager les dispositifs de rencontre et travail commun (séminaires, cafés-débats, incubateurs) entre chercheurs et acteurs de terrain pour faire émerger de nouvelles problématiques de recherche.

Mesure 4 : Promouvoir les dispositifs CIFRE¹⁸ au sein des associations et autres organismes du secteur social et médico-social pour créer des ponts entre les milieux scientifiques et milieux de pratique.

¹⁸ Plus d'informations sur les dispositifs CIFRE : <https://www.anrt.asso.fr/fr/le-dispositif-cifre-7844>

LEVIER 2 : FORMER

Mesure 5 : Inclure dans les cursus de formation initiale des professionnels du social et du médico-social, un axe concernant les recherches participatives et appliquées pour les préparer à s'impliquer comme partie prenante de celles-ci au côté des chercheurs.

Mesure 6 : Créer une plateforme de formation en ligne dédiée à la recherche appliquée et participative ainsi qu'au transfert des connaissances qui soit largement ouverte à tous les acteurs de terrain ainsi qu'aux chercheurs, et apportant une information sur les différentes phases d'une recherche ainsi que le rôle de chacun au sein de ces différentes phases.

Mesure 7 : Monter des formations continues à la recherche appliquée et participative comme complément à la plateforme, pour les chercheurs et les acteurs de terrain.

Mesure 8 : Enseigner la recherche participative, appliquée et le transfert des connaissances dans les formations universitaires de recherche en sollicitant la participation d'acteurs de terrain ayant une expérience solide dans ce type de recherche.

LEVIER 3 : SOUTENIR

Mesure 9 : Proposer une charte définissant les pratiques relatives au transfert des connaissances.

Mesure 10 : Promouvoir les recherches participatives et appliquées dans les politiques de recherche.

Mesure 11 : Favoriser l'émergence d'acteurs-tiers : tiers-veilleurs pour la coordination des recherches participatives et appliquées, courtiers de connaissance pour le transfert des connaissances.

Mesure 12 : Valoriser la participation des chercheurs dans la réalisation des supports d'application et autres actions de transfert de connaissances auprès des acteurs de terrain (comme cela est le cas pour la valorisation scientifique).

Mesure 13 : Sensibiliser les organisations qui lancent des appels à projets de recherche pour qu'elles sollicitent des recherches participatives et appliquées.

LEVIER 4 : FINANCER

Mesure 14 : Assurer le financement de l'ensemble du processus de recherche participative et appliquée allant du montage du projet jusqu'à l'utilisation des connaissances (c'est-à-dire à leur intégration dans les pratiques de terrain).

Mesure 15 : Consacrer des financements publics et privés plus importants pour les recherches participatives et appliquées. Mais aussi, démultiplier les sources de financement dans les organismes finançant l'action et l'innovation pour mettre en lien et en complémentarité les 3 dimensions : actions/innovations/recherches participatives et appliquées.

Mesure 16 : Permettre à des acteurs de terrain de pouvoir se positionner comme porteur de projets en incluant dans leurs partenaires des chercheurs (garant de la démarche scientifique) sans rester dans un modèle où seul le partenaire scientifique peut être le porteur de projet et les acteurs de terrain ses partenaires.

Mesure 17 : Accepter de prendre en compte les dépenses liées à la participation des acteurs de terrain dans le financement des recherches, y compris celle des personnes handicapées.

LEVIER 5 : DIFFUSER

Mesure 18 : Créer une plateforme regroupant des supports d'application issus de la recherche sur le handicap.

Mesure 19 : Développer les formations à destination des acteurs de terrain dans le cadre de démarches de transfert de connaissances afin de faciliter l'appropriation des connaissances issues de la recherche et ainsi initier et réaliser des changements en profondeur.

LEVIER 6 : ETUDIER

Mesure 20 : Mener des études sur l'impact des supports d'application et des activités de transfert des connaissances auprès des acteurs de terrain qui les utilisent.

Mesure 21 : Poursuivre le développement de travaux de recherche étudiant le transfert des connaissances.

CONCLUSION : AGIR COLLECTIVEMENT

Le transfert des connaissances progresse dans de nombreux domaines et fait désormais partie des questionnements soulevés par plusieurs organisations impliquées dans le domaine de la recherche, en France et ailleurs. Bien qu'un long chemin ait été parcouru, il est primordial que nos efforts, collectifs, puissent perdurer.

Le transfert des connaissances n'obéit pas qu'à des règles techniques, nous sommes profondément convaincus qu'il répond également à une question d'éthique. A qui les résultats de recherche doivent-ils bénéficier, sinon à celles et ceux à qui ils seront le plus utile ? L'implication et le travail des chercheurs dans ce domaine devraient être encouragés et reconnus à leur juste valeur, au même titre que les publications scientifiques et l'enseignement.

En parallèle, il est primordial que la participation des acteurs de terrain à la recherche soit encouragée et facilitée, et que ces derniers soient considérés comme des acteurs à part entière des processus de recherche en bénéficiant d'une pleine reconnaissance de leurs connaissances et de leurs savoirs expérientiels. Les acteurs de terrain, et en particulier les personnes handicapées, doivent être des sujets de recherche, pas des objets de recherche.

Ainsi, nous souhaiterions proposer à tous les acteurs impliqués dans le champ du handicap, qu'ils soient chercheurs ou acteurs de terrain, de nous rejoindre pour poursuivre et renforcer nos réflexions afin de s'assurer que les résultats de recherche puissent bénéficier à tous. Plus encore, nous souhaiterions proposer à tous les acteurs concernés par l'intervention sociale et l'accompagnement d'autres populations (personnes en perte d'autonomie, en situation de précarité ou d'exclusion sociale), de nous rejoindre.

Le monde de la recherche et celui du terrain ont tant à apporter l'un à l'autre. Ensemble, engageons-nous.

Dans le champ du handicap, comment rapprocher le monde de la recherche et celui du terrain ?

La mise en œuvre du Programme « Clap sur la recherche » a permis d'approfondir notre réflexion sur la question du transfert des connaissances, engagée depuis notre création et nourrie par les appels à projets lancés chaque année ainsi que par les échanges menés avec des chercheurs, des acteurs de terrain et d'autres organisations afin de partager nos expériences communes.

L'ambition de ce document de réflexion n'est en aucun cas de définir avec précision la route à suivre. Elle est de partager nos constats, de proposer des orientations et de fédérer autour de la question du transfert des connaissances vers et avec les acteurs de terrain.

